

FFC - FRAIS DE VOYAGE ET DE SEJOUR DES EXPOSANTS

DOCUMENT INTERNE DE TRAVAIL

PRINCIPE : UNE SEULE ET MEME PERSONNE PRISE EN CHARGE PAR ENTREPRISE

POUR LES FRAIS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

FRAIS DE VOYAGE (Une seule et même personne)

BASE : PRISE EN CHARGE SUR JUSTIFICATIF ET DANS LA LIMITE DU BAREME PLAFOND :

**FRAIS DE VOYAGE : 1 seule et même personne
BAREME PLAFOND**

ASIE :	1.250 €uros
ETATS-UNIS ET RUSSIE :	1.000 €uros
EUROPE :	750 €uros

JUSTIFICATIFS RETENUS

(dans cette rubrique, ne figurent que les billets d'avion ou de train, les péages, les indemnités kilométriques et le carburant)

billets d'avion	oui
excédents de bagages en avion	non
billet d'avion ou de train plus d'un jour avant le salon	possible dès lors que la participation au salon est effective
Frais de visa	oui
trajet du lieu de l'entreprise à l'aéroport	oui
frais de parking de l'aéroport en France	non
billets de train	oui
taxis à l'étranger	oui
Péage	oui
déplacement avec le véhicule personnel du participant	oui, prise en charge des km au tarif des indemnités kilométriques barème plus de 20.000 Km et puissance fiscale sur copie de la carte grise trajet : départ de la société (distance pouvant être validée à l'appui de relevé type via Michelin parcours rapide)
déplacement par véhicule de société	oui, avec copie de la carte grise prise en charge des factures de carburant
Location de véhicule	oui - location véhicule avec prise en charge des factures du carburant
départ en voiture plus d'un jour avant (en raison de la date des justificatifs)	possible dès lors que la participation au salon est effective
cas de tournée commerciale sur le parcours, avec départ quelques jours avant.	oui
quelle distance entre entreprise et lieu du salon?	la plus directe (cf. par ex, via Michelin)

FRAIS DE SEJOUR (Une seule et même personne)

BASE : PRISE EN CHARGE SUR JUSTIFICATIF DE 2 REPAS ET UN PETIT DEJEUNER DANS LA LIMITE DU BAREME PLAFOND PAR JOUR DE :

**FRAIS DE SEJOUR: 1 seule et même personne
BAREME PLAFOND PAR JOUR**

POUR TOUS LES PAYS HORS LE JAPON, LA COREE ET HONG-KONG :	250 €uros
POUR LE JAPON, LA COREE ET HONG-KONG :	350 €uros

JUSTIFICATIFS RETENUS

Frais de séjour (hébergement et restauration)	prise en charge du nombre de jours du salon + 2 jours maximum
hôtel et restauration pendant le trajet en voiture	oui dans la limite du nombre de jours pris en charge pour l'opération
factures d'hôtel et de restauration	oui avec mention de la personne concernée sur les justificatifs présentés
justificatifs de paiement sur les notes de restaurant, hôtels, etc	non obligatoire
frais Internet, téléphone, pressing	non
invitations clients et prospects	non
boissons pour les factures d'hôtel	non
notes de bar des hôtels avec uniquement des boissons	non
achat épicerie à titre de repas	oui si justifié et raisonnable en l'absence de mention précise sur le ticket
justificatifs de paiement sans factures mentionnant l'objet	non accepté
factures dans une langue étrangère non courante (chinois, japonais, russe...)	traduction de l'objet du justificatif à porter sur le justificatif